

fuge du nord de l'Italie : les Frères des Ecoles chrétiennes ont transporté leur gouvernement en Belgique : les Picpudiens ont agi de même ainsi que les Frères de Marie, établis à Nivelles. Les Lazaristes, dont la maison mère est autorisée, la conservent à Paris. Mais que se passera-t-il à la mort du supérieur général actuel ? Les supérieurs des maisons étrangères, s'ils sont les plus nombreux, imposeront une installation à Rome.

Ce n'est pas tout. D'autres congrégations très françaises d'esprit et d'allure se laissent entraîner vers Rome par les forces de la centralisation. C'est autant de perdu pour leur pays. Ces considérations laissent indifférents les politiciens blocards, dont l'horizon est borné par les murailles de leurs loges. Les rivaux de la France, qui voient mieux et plus loin, profitent des folies causées par leur fanatisme aveugle.

(*Semaine religieuse* de Tournai.)

Index et condamnation par l'Ordinaire

— o —

De la *Semaine religieuse de Cambrai* (30 juin) :

Par les soins du Vicariat de Rome, un avis a été publié pour rappeler une décision donnée autrefois par le Saint-Siège, mais trop oubliée. La voici :

Lorsqu'un évêque condamne un ouvrage ou un écrit quelconque dans l'étendue de sa juridiction, les personnes munies de la permission de lire les livres à l'Index, même de la permission la plus large, ne peuvent en aucune manière se considérer comme autorisées en ce qui concerne l'écrit condamné par l'Ordinaire.

La codification du droit canon

— o —

La Commission pour la codification du droit canon s'est réunie le 2 juillet au Vatican. Grâce à l'activité de Mgr Gasparri, secrétaire, les travaux avancent rapidement. Mgr Gasparri est en même temps président de la *Consulta* (Comité de consultants qui ont la charge de coordonner les travaux). On espère que la codification sera complète dans quatre ou cinq ans.